

DOCUMENTS A FOURNIR

Pour tout dépôt d'une requête en divorce :

- Une copie du livret de famille
- Une copie de votre carte nationale d'identité ou à défaut, copie du passeport
- Une copie intégrale de l'acte de mariage des époux
- Une copie intégrale de l'acte de naissance de chacun des époux et de chaque enfant
- La copie du contrat de mariage, s'il y a lieu
- La photocopie de la carte d'immatriculation à la Sécurité Sociale
- Le numéro de matricule à la Caisse d'Allocations Familiales
- Le nom et adresse de l'employeur de chaque époux
- Le nom et adresse de la Caisse de retraite dont dépend chaque époux, s'il y a lieu
- La dernière déclaration de revenus du couple
- Le dernier avis d'imposition du couple

En cas de discussion sur une contribution à l'entretien et l'éducation des enfants ou sur une pension alimentaire entre époux :

Justificatifs des revenus :

- Le dernier avis d'imposition et déclaration de revenus, si l'époux en a reçu de nouveaux depuis le dépôt de la requête
- Le dernier bulletin de salaire, à actualiser au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, si possible le bulletin de salaire du mois de décembre de l'année précédente
- Les trois dernières déclarations de revenus professionnels, si l'époux n'est pas salarié
- Les six derniers relevés Pôle Emploi en cas de chômage
- Le dernier avis de notification de droits de la Caisse d'allocations familiales, le cas échéant

Charges courantes :

- Les appels des tiers provisionnels de l'impôt sur le revenu ou le tableau des prélèvements mensuels effectués par l'administration fiscale
- La copie de la taxe d'habitation
- La copie des taxes foncières
- La copie du bail
- La dernière quittance de loyer
- Les appels de charges de copropriété de l'année écoulée
- Les factures de primes d'assurances habitation et voiture de l'année écoulée
- Les justificatifs d'inscription auprès d'une mutuelle médicale et mes factures de primes correspondantes
- Les trois dernières factures EDF GDF
- Les trois dernières factures de téléphone
- Les trois dernières factures d'eau
- La copie des contrats de prêt en cours (logement, consommation, ouvertures de crédit) et les tableaux d'amortissement correspondant ou, en cas de crédit revolving, le dernier relevé de compte

- Le cas échéant, les pièces justificatives de l'établissement d'un plan conventionnel de redressement par la commission de surendettement.

Charges spécifiques aux enfants :

- La copie des six derniers bulletins de salaire de la nourrice ou de l'employé (e) de maison
- La copie de factures de scolarité de l'année scolaire en cours si l'enfant est scolarisé en école privée, ou à l'université
- La copie des factures de cantine, de garderie/centre aéré, etc... de l'année scolaire en cours
- La copie des factures afférentes aux activités extra scolaires de l'année en cours
- La copie des factures de colonies, camps, voyages scolaires, etc... de l'année scolaire en cours
- La copie des justificatifs des frais de transport (bus de ramassage scolaire, carte orange, frais de vélomoteur, etc...)
- Le cas échéant, la copie des factures ou tickets de caisse relatifs à des achats importants (équipements sportifs, achat de rentrée scolaire ou de livres, ordinateurs, équipements divers nécessaires à la poursuite des études.)
- Les justificatifs de frais de santé importants (lunettes, orthodontie, etc...), non intégralement remboursés.

En cas de discussion sur une prestation compensatoire :

- La déclaration sur l'honneur prévue par l'article 271, alinéa 2 du Code Civil
- les justificatifs des revenus et charges courantes comme indiqué précédemment
- La copie des titres de propriété immobiliers, concernant les biens communs ou les biens propres
- Les justificatifs des placements bancaires et financiers communs + RIB des comptes courants
- Les cas échéant, les justificatifs des différents emplois exercés pendant la durée du mariage
- Le cas échéant, la reconstitution de carrière effectuée par la Caisse de retraite, et le calcul des points de retraite

Annexes :

- Une liste du mobilier commun, son évaluation approximative et une proposition de partage
- Photocopie de la carte grise du ou des véhicules automobiles + valeur argus si le véhicule a moins de 10 ans.